

Unep Normandie
6 rue des Roquemonts
14000 Caen

A l'attention des mairies de Normandie

Objet : La réglementation de la taille des haies durant la période de nidification

Madame Le Maire, Monsieur Le Maire,

L'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) représente 32 450 entreprises, qui rassemblent plus de 132 000 actifs pour 7,7 milliards d'€ de chiffre d'affaires. En Normandie, l'Unep représente 1 930 entreprises pour 7 600 actifs. Ces entreprises se consacrent à la création, à l'entretien et à l'aménagement de jardins et espaces verts, ainsi qu'au génie écologique.

Nous souhaiterions attirer votre attention sur la taille des haies et des arbres durant la période de nidification. En effet, la réglementation suscite de nombreuses confusions.

Plusieurs acteurs communiquent par exemple sur une interdiction globale de tailler les haies du 15 mars au 15 août. Or, **cette interdiction, prévue par la réglementation liée à la Politique Agricole Commune, s'applique uniquement aux haies des exploitations agricoles.**

Les haies des parcs et jardins ne sont pas soumises à cette interdiction mais doivent respecter l'interdiction de destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées. Cette situation suscite des incompréhensions et des conflits, concernant les pratiques des particuliers et les travaux des entreprises du paysage.

L'Unep est fortement mobilisée pour communiquer auprès des entreprises et du grand public pour mieux faire connaître la réglementation. Elle partage également les bonnes pratiques avec la profession. L'Unep accompagnera également les évolutions réglementaires à venir dans ce domaine. En effet, plusieurs dispositions adoptées dans le cadre du projet de loi d'orientation agricole vont venir clarifier cette réglementation.

Vous trouverez donc ci-joint un support de communication qu'il convient de diffuser le plus largement possible. L'objectif étant d'améliorer les pratiques en faveur de la biodiversité tout en évitant les conflits et en permettant les opérations qui sont indispensables pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Jacques Amiot
Président régional de l'Unep Normandie

